

ÉDITO

FAITES RESPECTER VOS DROITS !

Cher(e)s collègues,

Face au **déferlement de licenciements** chez DALKIA, parfois pour des causes fallacieuses, les salariés doivent plus que jamais **se protéger**. C'est pour cela que les syndicats existent, pour **faire face aux injustices et faire respecter ses droits**.

Lorsqu'ils sont en difficulté, **trop de salariés hésitent encore à faire appel à leurs représentants syndicaux**, espérant que cela se passera mieux avec la direction s'ils viennent seuls. C'est toujours une erreur.

Les statistiques nationales montrent que, lors d'un entretien disciplinaire, les salariés accompagnés de leur représentant syndical ont :

- ▣ des **sanctions moindres** ou pas de sanction
- ▣ des **indemnités plus importantes** en cas de licenciement

Les syndicats sont efficaces et c'est pour cela que la direction veut vous dissuader de faire appel à eux.

Pour sa part, **FO vous défend** non seulement dans l'entreprise, mais également **jusqu'aux Prud'hommes** si le licenciement a malgré tout été prononcé.

Vous avez des questions ?

Vous souhaitez être informé, soutenu ?

Contactez vos élus Force Ouvrière.



Hafid Tagnaouti

Délégué Syndical National FO DALKIA

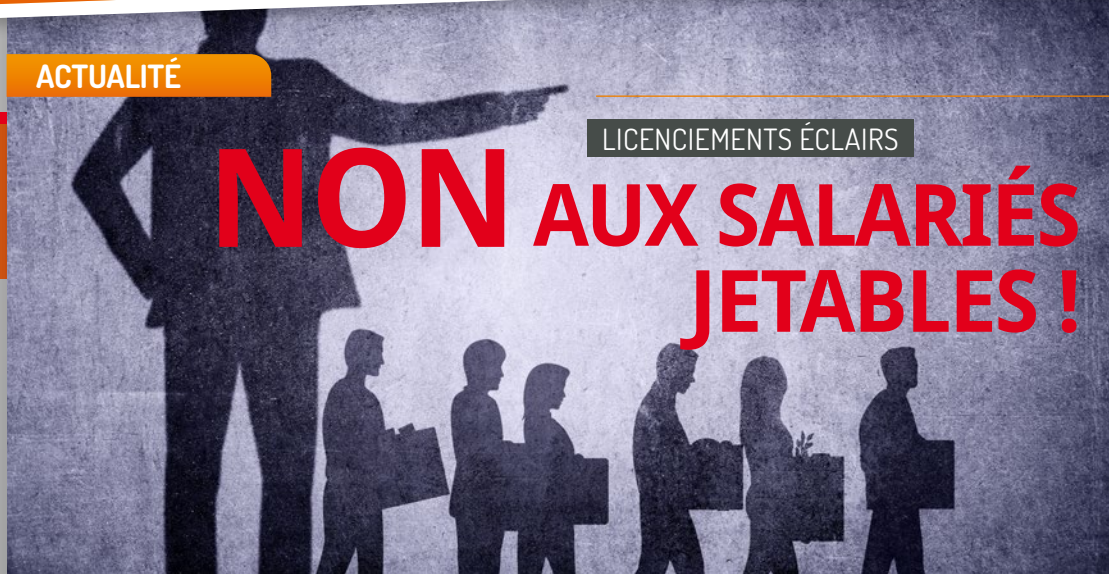
"DANS LA VIE IL N'Y A PAS DE SOLUTIONS ; IL Y A DES FORCES EN MARCHÉ : IL FAUT LES CRÉER ET LES SOLUTIONS SUIVENT."

Antoine de St Exupéry

ACTUALITÉ

LICENCIEMENTS ÉCLAIRS

NON AUX SALARIÉS JETABLES !



Depuis plusieurs mois, vos représentants Force Ouvrière constatent une **accélération des licenciements** chez DALKIA IDF, souvent sans proportion avec les motifs invoqués.

Nous rappelons sur le licenciement ne peut intervenir qu'en cas de **dernier recours après une faute grave** et qu'il existe d'autres sanctions, permettant de garder le salarié dans l'entreprise.

FO accompagne les salariés avant, mais aussi après le licenciement, **jusqu'aux Prud'hommes** si c'est nécessaire.

UNE ÉCHELLE DE SANCTION À RESPECTER

Dans une entreprise, les sanctions peuvent être **simples** (avertissement, blâme) ou **lourdes** (licenciement, mise à pied, rétrogradation), avec des conséquences sur le contrat de travail.

Les sanctions doivent être **proportionnées à la faute** et ne peuvent être discriminatoires ni pécuniaires.

Les licenciements pour de petites fautes sont, en tout état de cause, **illégaux**.

UNE SÉLECTION DÉGUISÉE ?

Vos représentants FO s'interrogent sérieusement sur le fait que l'entreprise puisse utiliser le licenciement comme outil de sélection déguisé, afin de **faire sortir de l'entreprise les salariés qu'elle estime n'avoir pas le niveau de compétence**.



Nous rappelons qu'une telle pratique est **illégal** et que l'entreprise, après les avoir minutieusement sélectionnés lors du recrutement, doit **former les salariés** dont elle estime qu'ils ont atteint leur limite de compétence dans certains domaines.

C'est notamment **le rôle des managers d'accompagner les salariés dans leur parcours professionnel**, particulièrement lorsqu'ils rencontrent des difficultés.

DES SALARIÉS AIDÉS PAR FO TÉMOIGNENT :

“ Lorsque j'ai été convoqué par la DRH pour sanction, FO a été le seul syndicat à venir me défendre afin de faire respecter mes droits et rester dans l'entreprise. ”

Julien

“ Convoquée pour entretien disciplinaire, je risquais le licenciement. Les élus FO sont toujours disponibles pour informer et aider les salariés, comme ils l'ont fait pour moi. ”

Delphine

VOUS ÊTES MENACÉ DE SANCTION DISCIPLINAIRE ?

➡ **CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT VOS REPRÉSENTANTS FORCE OUVRIÈRE.**



MIEUX SE CONNAITRE

DÉCOUVREZ VOS ÉLUS FO



Rabaï IKNI : ENGAGÉ, DÉTERMINÉ ET À L'ÉCOUTE

En milieu professionnel, Rabaï est conducteur de travaux : « J'organise, planifie et dirige les équipes en exécution sur les différents chantiers. J'assure le respect des délais et du budget, en lien direct avec le bureau étude et le client. J'élabore des devis, j'enregistre les commandes et je suis présent lors des réunions de synthèse et de chantier. »

En tant que représentant du personnel, Rabaï était le **Secrétaire du CSE de la société SAMEX (filiale de Dalkia)**. Il a décidé de rejoindre l'équipe FO DALKIA IDF au moment de la fusion, un syndicat qui a fait ses preuves

en défendant depuis vingt ans les intérêts des salariés.

Aujourd'hui élu titulaire au CSE DALKIA IDF et au CSE Central DALKIA France, Rabaï s'engage au quotidien à assurer en priorité la **préservation de la santé et du bien-être des collaborateurs** : « je défends les droits des salariés contre toute forme de **discrimination**, de **harcèlement** et d'**inégalité de traitement** sur le lieu de travail. »

« Est-ce que le seul choix que l'on a, lors d'un harcèlement, est de **subir ou de quitter l'entreprise** ? »

Réponse de Rabaï : « Je vois une troisième solution : c'est votre entreprise, il faut se révolter, se défendre, c'est le rôle de vos élus.

Les salariés doivent remonter leur situation. Vous serez alors défendu et accompagné, c'est le rôle de vos élus.

Je suis en relation avec l'Inspection du Travail et la Médecine du Travail, j'ouvre des enquêtes conjointement avec le DRH, j'accompagne également les collègues lors des démarches devant les tribunaux compétents pour faire valoir leurs droits. »

Rabaï défend un **syndicalisme** avec une **détermination** inébranlable dans la réalisation de ses missions pour défendre les salariés.

Il conclut : « **La Direction fait son travail, je vais au bout de mes missions.** »



Bernard CLAUDEL : LES VALEURS AVANT TOUT

Salarié DALKIA depuis 32 ans, Bernard opère au sein des Marchés Collectivités et Habitats.

Engagé syndicalement pour combattre les injustices et les discriminations dans l'entreprise, le principal objectif de Bernard

est d'**améliorer concrètement les conditions de travail des collègues**, leur **qualité de vie** dans l'établissement, leur **rémunération** et leur **sécurité**.

« Je me suis syndiqué car j'aime mon entreprise

et je veux qu'elle traite bien les salariés » nous assure Bernard, qui a rejoint FO car « **nous partageons les mêmes valeurs** ».

Il témoigne : « Nos anciens se sont battus pour nous, on **se bat pour les générations futures**. Il faut préserver ce que les anciens ont gagné. Proche du départ à la retraite, je continue le combat et **je veux faire partager nos valeurs aux plus jeunes**. Alors syndiquez-vous ! »

CONTACTEZ-NOUS :



PAR TÉLÉPHONE :

LOCAL FO : 01 71 09 77 13

Harid TAGNAOUTI : 06 18 68 05 27

Djamel AMEZIANE : 06 51 47 91 22

Claude FERNANDES-PEDRO (Délégué Syndical) :
06 50 77 17 51



PAR COURRIER :

Syndicat FO DALKIA IDF
Tour Europe - 33 Place des Corolles
92400 COURBEVOIE



PAR MAIL :

info@fodalkiaidf.com



Pour vous inscrire
au groupe WhatsApp
d'information sur DALKIA,
envoyez un message
à Djamel AMEZIANE.



Retrouvez vos informations sur
www.fodalkiaidf.com



scannez-moi